

Jean-Jacques Aillagon,
Ministre de la culture et de la communication

**Programme de développement
des médiathèques de proximité
en milieu rural et dans les
quartiers urbains périphériques**

Conférence de presse
vendredi 21 mars 2003

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Jean-Jacques Aillagon, ministre de la culture et de la communication, dévoile les résultats de l'appel à idées lancé pour le programme de développement des médiathèques de proximité le vendredi 21 mars 2003

Parmi ses priorités en termes d'aménagement culturel du territoire, Jean-Jacques Aillagon, ministre de la culture et de la communication, a inscrit le développement de médiathèques de proximité dans les zones rurales et les quartiers périphériques des villes. Plus encore qu'ailleurs, le besoin y est grand, en effet, de lieux de culture et d'accès à l'information, mais aussi d'espaces conviviaux et chaleureux favorisant l'échange et la rencontre, la découverte de soi et d'autrui.

Pour être accueillantes, ces médiathèques doivent être belles. C'est dans cet esprit, que le ministère de la culture et de la communication a lancé en janvier 2003 un appel à idées auprès des lauréats 2002, des *Nouveaux albums des jeunes architectes* auquel les seize équipes ont répondu.

A partir d'un programme-cadre théorique et de quatre sites, les jeunes architectes ont été invités à proposer leur réflexion sur les missions et l'écriture architecturale de ce type d'équipements, relativement modestes par la taille, 500 m² environ, mais répondant aux besoins de la population, de la constitution des collections et du prêt de documents.

Le jury qui s'est réuni le 11 mars, sous la présidence de l'architecte Dominique Lyon, a souligné la qualité de l'ensemble des contributions et a choisi de distinguer plus particulièrement cinq projets,

- l'AUC (Djamel Klouche), pour son projet en milieu urbain, épuré, « fluide », de plan très libre, dont la dimension poétique a été soulignée.
- Explorations (Benoît le Thierry d'Ennequin et Yves Pagès), pour l'attention particulière portée à la convivialité des espaces, à leur fonctionnalité, enfin aux préoccupations environnementales et de développement durable.
- Hamonic + Masson (Gaëlle Hamonic et Jean-Christophe Masson), pour leur parti-pris d'une vision domestique de la médiathèque présentée comme une « grande maison », fonctionnelle, simple.
- Raphaëlle Hondelatte associée à Mathieu Laporte, pour un projet qui permet flexibilité et polyvalence des espaces dans le même temps.
- Stéphane Schurdi-Levrault, qui s'attache à répondre, à l'échelle urbaine, à la notion d'équipement de proximité en localisant la médiathèque dans une tour d'habitation, en lieu et place de deux étages d'appartement élevés.

Les résultats de cet appel à idées sont présentés au Salon du livre, sur le stand du ministère de la culture et de la communication.

Parallèlement, grâce aux mesures nouvelles inscrites au budget 2003, des premiers projets ont pu s'engager en régions, notamment en Nord Pas de Calais, Champagne Ardenne et Limousin. Ils concernent principalement des équipements de 100 à 700 m² pour des communes de 450 à 10 000 habitants.

Contacts :

Département de l'information et de la communication : Cécile Holstein : 01 40 15 84 29

Direction du livre et de la lecture : René Bouvet : 01 49 54 68 53

Direction de l'architecture et du patrimoine : Christine de Rouville : 01 40 15 35 84

Sommaire

- L'appel à idées auprès des lauréats des Nouveaux albums des jeunes architectes

- Le jury et les projets distingués

- Le programme des médiathèques de proximité

- La médiathèque de proximité : espaces et services

- Les bibliothèques des collectivités territoriales aujourd'hui

- Les aides de l'État en faveur des bibliothèques des collectivités territoriales

- Les Nouveaux albums des jeunes architectes

L'appel à idées auprès des lauréats des Nouveaux albums des jeunes architectes

Dans le cadre du programme de développement des médiathèques de proximité en milieu rural et dans les quartiers urbains périphériques, le ministère de la culture et de la communication a lancé un appel à idées auprès des seize équipes lauréates en 2002 des Nouveaux albums des jeunes architectes.

Ces architectes ont été sollicités pour proposer, à partir d'un programme-cadre et de quatre sites, des réflexions innovantes sur les missions et l'écriture architecturale de ce type d'équipement, relativement modeste par sa taille, mais répondant aux besoins de la population.

Le programme-cadre proposé pour l'appel à idées s'attachait à traduire en espaces les nouveaux contours d'une médiathèque de proximité d'une surface de 500 m² environ.

En pratique, les missions fondamentales d'une bibliothèque ont bien évidemment été conservées (constitution des collections et prêt de documents).

L'accent a été porté sur les espaces d'accueil et d'animation, sur l'accès aux nouveaux supports d'accès à l'information (Internet) et aux attentes des usagers désireux de trouver en outre dans ces équipements des informations générales, locales et d'actualité (kiosque du citoyen) et un service administratif ou social de proximité (service public de proximité), mais aussi des conditions de détente, de rencontre des publics et des collections (salon de lecture et de musique).

Quatre sites, choisis en concertation avec les directions régionales des affaires culturelles (DRAC) et en accord avec les collectivités locales concernées, étaient proposés aux concepteurs afin de donner un « cadre » aux projets : un en Champagne-Ardenne, dans la Communauté de communes du Pays de Vingeanne, un en Ile-de-France à Aubervilliers, un dans les Pays-de-la-Loire, au Pellerin, un en Provence-Alpes-Côte-d'Azur, à Carnoux-en-Provence.

La totalité des seize équipes lauréates des Nouveaux albums 2002 (cf. fiche ci-après) a accepté de répondre à l'appel à idées.

Les candidats ont reçu le 31 janvier 2003 le programme-cadre et le règlement établis par la direction du livre et de la lecture (DLL) en concertation avec la direction de l'architecture et du patrimoine (DAPA) et la délégation au développement et à l'action territoriale (DDAT).

Cet appel à idées permettra, au-delà de sa présentation au Salon du livre de Paris et du débat qu'il suscitera, que s'engagent dialogues et réflexions entre l'ensemble des acteurs (maîtres d'ouvrages, maîtres d'œuvre, bibliothécaires, usagers) qui concourent à l'émergence de ces équipements afin qu'ils deviennent, comme le souhaite Jean-Jacques Aillagon des « lieux bien équipés, offrant des collections de qualité, avec du personnel qualifié, des lieux de savoir et de convivialité, dans lesquels les gens pourraient accéder au monde aussi bien par le livre que par Internet ».

Le jury et les projets distingués

Le jury était présidé par **Dominique Lyon**, architecte, co-lauréat, avec Pierre du Besset, de l'Équerre d'argent décernée par le groupe Le Moniteur en 2002 pour la bibliothèque municipale à vocation régionale de Troyes.

Composition du jury :

- **Bruno Bourg-Broc**, Député, Maire de Châlons-en-Champagne,
- **Marcel Vidal**, Sénateur, Conseiller général de l'Hérault ;

- **Jean-Sébastien Dupuit**, Directeur du livre et de la lecture (ministère de la culture et de la communication),
- **Michel Clément**, Directeur de l'architecture et du patrimoine (ministère de la culture et de la communication),
- **Manuel Bamberger**, Délégué adjoint au développement et à l'action territoriale (ministère de la culture et de la communication),
- **Jean-Claude Van Dam**, Directeur régional des affaires culturelles de Poitou-Charentes (ministère de la culture et de la communication) ;

- **Florence Contenay**, Présidente de l'Institut français d'architecture,
- **Anne-Marie Bertrand**, conservatrice générale des bibliothèques, rédactrice en chef du Bulletin des Bibliothèques de France ;

- **Emmanuel Caille**, architecte, rédacteur en chef de la revue D'A,
- **Marc Germain**, architecte-conseil à la direction du livre et de la lecture (ministère de la culture et de la communication),
- **Nicole Roux-Loupiac**, architecte-consultante à la Mission interministérielle pour la qualité des constructions publiques (MIQCP) et architecte-conseil à la direction de l'architecture et du patrimoine (ministère de la culture et de la communication).

Le jury s'est réuni le 11 mars dans la salle des Commissions de la Bibliothèque nationale de France (site Richelieu) pour distinguer les équipes ayant apporté des réponses particulièrement originales et innovantes, notamment en termes de convivialité des espaces, de fonctionnalité par rapport au programme-cadre et d'inscription identitaire dans le site.

Tout en soulignant la qualité de l'ensemble des contributions apportées dans des délais extrêmement resserrés, le jury a choisi de distinguer plus particulièrement cinq projets.

Certains d'entre eux sont résolument urbains, d'autres pourraient s'inscrire en milieu urbain ou rural. Pour chacun de ces cinq projets, une ou plusieurs idées sont apparues particulièrement pertinentes dans la mesure où elles réinterprètent certains aspects d'une « médiathèque de proximité ». Ces idées sont parfois transposables ou utilisables telles quelles même dans un contexte très différent, dans d'autres cas elles méritent d'être approfondies, voire de donner lieu à de nouvelles réflexions, et susciteront un tout état de cause des débats.

Les équipes suivantes ont vu leur projet distingué par le jury :

- **l'AUC (Djamel Klouche)**, pour un projet en milieu urbain, épuré, « fluide », de plan très libre, dont la dimension poétique a été soulignée, avec en particulier un parvis et un traitement de sol susceptible de contribuer à un dialogue intéressant entre l'équipement et son environnement.
- **Explorations (Benoît le Thierry d'Ennequin et Yves Pagès)**, pour l'attention particulière portée dans leur projet à la convivialité des espaces, intérieurs et extérieurs, à leur fonctionnalité, enfin aux préoccupations environnementales et de développement durable.
- **Hamonic + Masson (Gaëlle Hamonic et Jean-Christophe Masson)**, pour leur parti-pris d'une vision domestique de la médiathèque présentée comme une « grande maison », fonctionnelle, simple et dont les espaces de qualité se succèdent de façon presque initiatique.
- **Hondelatte Laporte architectes (Raphaëlle Hondelatte et Mathieu Laporte)**, pour un projet qualifié d'optimiste, qui permet flexibilité et polyvalence des espaces en même temps qu'il invite l'utilisateur, avec en particulier un jeu singulier de gradins, à choisir ses « postures » et à s'approprier les lieux.
- **Stéphane Schurdi-Levraud**, pour l'originalité de cette proposition qui s'attache à répondre, à l'échelle urbaine, à la notion d'équipement de proximité en localisant la médiathèque dans une tour d'habitation, en lieu et place de deux étages d'appartement élevés dont les vitrages seraient teintés de couleur vive.

Le programme des médiathèques de proximité

Grâce au volontarisme des collectivités territoriales, et avec le soutien de l'Etat, de nombreuses bibliothèques ont été construites ou modernisées en l'espace d'une vingtaine d'années. Pour ne citer qu'un chiffre, la France comptait 930 bibliothèques municipales en 1980 ; plus de 3 000 sont aujourd'hui répertoriées. Des bibliothèques ont bien sûr été aménagées dans des communes rurales et des quartiers, mais l'effort a souvent porté, durant cette période, sur des équipements centraux de plus en plus conçus comme de nouvelles « cathédrales de la culture », dont les douze bibliothèques municipales à vocation régionale constituent le symbole.

Pour des équipements de qualité

Si les bibliothèques se sont multipliées sur tout le territoire, des « zones d'ombre » persistent, bien souvent **là où les besoins en équipements de qualité se sont le plus sentir**, dans les **zones rurales** éloignées des villes-centre, et dans les **quartiers urbains périphériques**.

Complémentairement au soutien qui continuera d'être apporté aux autres projets, le ministère de la culture et de la communication lance un **programme en faveur des médiathèques de proximité** afin de parfaire le maillage fin du réseau de lecture publique dans ces deux zones d'habitat prioritaires. Cette nouvelle génération d'équipements devra décliner la notion de **qualité** de deux manières : du point de vue des **services** et de celui de l'**architecture**.

Il s'agit en effet de mieux prendre en compte l'évolution du **rôle culturel autant que social** des médiathèques contemporaines, ainsi que les mutations intervenues dans **les pratiques** et **les attentes des usagers** à l'égard d'un service de proximité. Ainsi, il est essentiel que ces médiathèques proposent une **offre multimédia** diversifiée, et que **des professionnels formés et qualifiés** y travaillent pour tous les publics.

Il est également important que ces médiathèques allient à la **fonctionnalité** que l'on est en droit d'en attendre un souci de **qualité architecturale**, afin que les **espaces** en soient **esthétiques, chaleureux** et **conviviaux**.

Modalités du soutien de l'Etat

Les communes et groupements de communes qui souhaiteront réaliser des médiathèques de proximité bénéficieront d'un **soutien financier particulier, tant en investissement qu'en fonctionnement**. En complément des crédits de la dotation générale de décentralisation pour les bibliothèques (la deuxième part du concours particulier étant mobilisée pour la mise en œuvre du programme -cf. fiche sur les aides de l'Etat-), le ministère de la culture et de la communication a dégagé dès 2003 des mesures nouvelles à hauteur de 0,75 M€ *sur le titre VI (aide à l'investissement)* et de 1,1 M€ *sur le titre IV (aide au fonctionnement)*.

En investissement, la **construction** ainsi que l'**équipement informatique** recevront une aide significative (**par exemple de 40 à 50 % des coûts subventionnables**), complémentairement aux autres sources de financement public susceptibles d'être mobilisées (subventions des départements, des régions, de l'Union européenne).

Pour ce qui concerne le fonctionnement, la **constitution de collections** documentaires **sur support numérique** sera favorisée sur la base d'une **dotation forfaitaire**. Un soutien sera également apporté

au **renforcement des équipes et de leur qualification** au travers d'une **aide dégressive** apportée sur trois ans sur la base d'emplois nouveaux de catégorie A ou B de la filière culturelle de la fonction publique territoriale.

Ce soutien n'est pas conçu comme devant s'appliquer uniformément au mépris de la diversité des situations locales. Les directions régionales des affaires culturelles (services « livre et lecture » et « architecture ») auront pour mission d'étudier en étroite concertation avec les collectivités concernées les modalités que revêtiront les aides de l'Etat.

De la même façon, cette nouvelle génération de médiathèques de proximité ne constituera pas la déclinaison d'un prototype ou d'un modèle, mais **privilégiera la diversité de la création architecturale contemporaine**, qu'il s'agisse de constructions neuves ou, comme souvent en zone rurale, de l'aménagement d'un patrimoine bâti existant. Là encore, il appartiendra aux directions régionales des affaires culturelles de promouvoir ce souci de la qualité architecturale, notamment grâce aux résultats issus de l'appel à idées lancé auprès des équipes lauréates des *Nouveaux albums des jeunes architectes*.

Les premiers projets en 2003

L'année 2003 représente une phase d'expérimentation pour la mise en œuvre effective du programme. D'ores et déjà, **plus d'une trentaine de projets sont recensés** par les directions régionales des affaires culturelles.

Il s'agit à ce stade majoritairement d'opérations concernant des communes ou des groupements de communes en milieu rural, de 450 à 10 000 habitants. Ces futures médiathèques occupent une surface comprise entre 100 et 700 m². Il va de soi qu'un équipement urbain dans un quartier densément peuplé pourrait atteindre une surface deux fois plus importante et faire partie intégrante du programme.

Ainsi, onze projets sont en cours dans la région **Nord-Pas-de-Calais**, où les besoins en matière d'équipements de lecture publique demeurent considérables : il s'agit des communes de Steenvorde, Ostricourt, Wahagnies, Helpes, Louvroil, Cassel, Lézennes, Bouvignies, Forest-sur-Marque, Courchelettes et Auchy-les-Hesdin.

En **Champagne-Ardenne**, la communauté de communes des Crêts Pré-Ardennais (1 360 habitants) envisage de se doter progressivement de quatre « maisons-relais » de proximité, dont l'identité sera constituée par l'accent mis sur une thématique particulière. Le premier projet, lancé en 2003 à Signy-L'Abbaye, vise à réhabiliter une maison « art déco » pour la transformer en pôle de services : médiathèque de proximité, hébergement de deux associations, espace indépendant pour les jeunes... Les thèmes culturels privilégiés de la médiathèque seront la nature (la forêt, l'eau) et l'astronomie.

En **Limousin**, à Meuzac, dans le cadre du SIVU de Saint-Germain-les-Belles constitué à l'occasion de ce projet, la future médiathèque, outre les services de proximité qu'elle proposera, permettra de mieux conserver et de mettre en valeur les archives, documents et ouvrages de Paul Faucher, fondateur de la Maison du Père Castor et des célèbres albums éponymes.

La médiathèque de proximité : espaces et services

La médiathèque de proximité se veut être un espace chaleureux et convivial d'accès au savoir et à l'information. Démocratique et citoyenne, elle accueille un public, de tout âge et de toute condition sociale.

Cette médiathèque n'est pas simplement la maison du livre, de l'image et du son, elle représente également un lieu de convivialité, de sociabilité, d'apprentissage, d'échange, de diffusion et de création de la pensée, un lieu de mémoire,

Ainsi propose-t-elle :

- la mise à disposition de fonds documentaires sélectionnés (livres, CD, DVD, cédéroms), variés et renouvelés sur supports multiples, pour tous les goûts et tous les âges (16 700 livres, 2 500 CD, 530 cédéroms, 1 000 DVD, 55 abo. de périodiques),
- l'accès à l'Internet et à la documentation multimédia (5 postes informatique, 10 postes multimédia, 2 postes vidéos),
- le prêt de documents,
- une médiation entre collections et usagers,
- une animation et une promotion de ces fonds (salle polyvalente, heure du conte, etc.),
- des services aux usagers individuels comme aux collectivités qu'elle dessert (kiosque du citoyen, service public de proximité, salle de travail).

Elle participe activement à la vie culturelle locale grâce à des expositions, des conférences et des rencontres en proposant un programme régulier et varié d'actions culturelles.

La médiathèque se doit de développer en particulier un travail multi-partenarial, en direction de la petite enfance, des publics scolaires, des associations, des institutions, au moyen de collections appropriées et d'espaces dévolus à ces actions (kiosque du citoyen, service public de proximité, salle de travail en groupe, salle polyvalente).

.../...

La médiathèque de proximité pourrait être organisée selon les trois grands pôles suivants :

1	Pôle d'accueil, de services et de convivialité représentant 42 % de la totalité des surfaces	
	Accueil, Prêt & retour	La médiathèque de proximité consacre une grande partie de ses espaces publics à des fonctions de médiation, d'échange, d'animation et de formation. Elle établit ainsi des liens forts et uniques entre des usagers et des ressources documentaires disponibles sur place ou accessibles depuis des postes informatiques.
	Kiosque du citoyen	
	Service public de proximité	
	Salle polyvalente	
	Salon de lecture et de musique	
	Heure du conte	
	Salle de travail	
2	Pôle de prêt et de consultation des collections représentant 46 % de la totalité des surfaces	
	Espace de prêt et de consultation des collections pour la jeunesse	Ainsi, elle n'est pas simplement le lieu de l'accumulation du savoir, elle est ouverture proposant de multiples entrées, de multiples parcours, de multiples usages prenant en compte la singularité de chacun de ses utilisateurs. Pour répondre encore mieux à cette ambition elle privilégie dans la perception de ses espaces le pôle d'accueil, de services et de convivialité pour se déployer par la suite autour de ce qui constitue être le cœur de son savoir-faire : la constitution de collections documentaires et le prêt.
	Espace de prêt et de consultation des collections pour les adultes	
	Espace multimédia de référence	
3	Pôle des services intérieurs représentant 12 % de la totalité des surfaces	
	Bureau	
	Magasin	

L'aide de l'Etat pour l'investissement des de proximité pourrait être de l'ordre de :

	Construction	Equipement	Informatique	Total	Subv. 40%	Subv. 50%
Prix plafond	1 218 €/m ²	244 €/m ²				
Equipement de 500 m ²	609 000 €	122 000 €	16 000 €	747 000 €	298 800 €	373 500 €
Equipement de 1000 m ²	1 218 000 €	422 000 €	30 500 €	1 670 500 €	668 200 €	835 250 €

Un programme-cadre détaillé a été rédigé par la direction du livre et de la lecture, en liaison avec la direction de l'architecture et du patrimoine, la délégation au développement et à l'action territoriale du ministère de la culture et de la communication. Il est disponible auprès du Bureau des bibliothèques territoriales (Direction du livre et de la lecture. Bureau des bibliothèques territoriales 180, rue de Rivoli 75001 Paris)

Les bibliothèques des collectivités territoriales aujourd'hui

97 bibliothèques départementales de prêt et plus de 3 000 bibliothèques municipales sont répertoriées à ce jour par la direction du livre et de la lecture, qui en publie chaque année les coordonnées et les principaux indicateurs d'activité.

Les dernières données statistiques nationales disponibles portent sur l'année 2001. Les bibliothèques des collectivités territoriales ont connu en vingt ans un essor spectaculaire. Elles constituent souvent le premier équipement culturel des communes et des départements en termes de fréquentation, sinon de budget.

A - Les bibliothèques municipales : deux grandes missions de service public

Leur mission la plus ancienne - et toujours d'actualité - est de nature patrimoniale : conserver, communiquer, enrichir et mettre en valeur les collections - majoritairement des imprimés - rares, anciennes et précieuses, soit environ neuf millions et demi de volumes, dix-neuvième siècle inclus.

L'autre mission fondamentale concerne le développement de la lecture publique, qui enregistre les progrès les plus marquants. Les principales tendances reposent actuellement sur :

- **une diversification de l'offre de documents de toute nature**, proposés généralement en libre accès : journaux, revues, livres, phonogrammes, vidéogrammes, logiciels, cédéroms, empruntables à domicile ou consultables sur place. Sur quelque **2 800 établissements**, **1 639 discothèques proposent plus de 7 millions de phonogrammes musicaux**, **985 vidéothèques totalisent plus de 1 million de cassettes vidéo**. Les collections d'imprimés comportent **94 millions de volumes**, soit **2,6 par habitant desservi**. Le développement des technologies de l'information et de la communication, amorcé en 1996, se généralise aujourd'hui : **1 437 bibliothèques possèdent des disques optiques numériques (cédéroms)**.
- **la conquête volontariste de nouveaux publics**, aux attentes plus variées. Traduisent notamment cette évolution la présence systématique de sections pour les enfants, les partenariats sans cesse plus nombreux avec d'autres institutions visant à desservir des catégories d'utilisateurs spécifiques (en milieu scolaire, hospitalier ou carcéral), la multiplication des annexes dans les quartiers urbains, l'attention portée aux personnes handicapées. A cet égard, les bibliothèques municipales participent à la lutte contre l'exclusion. **Un peu plus de 17,4% de la population desservie est inscrite (6,7 millions), ce qui représente un doublement en 15 ans. Près de 141 millions de prêts d'imprimés ont été enregistrés en 2001.**
- **un effort de modernisation : 2 165 bibliothèques municipales sont informatisées, 1 437 possèdent des documents électroniques, 1 068 proposent un accès public à l'internet**. Les surfaces atteignent **2 millions de m²**, contre 680 000 en 1980 (930 bibliothèques). Enfin, nombre de bâtiments récents sont l'œuvre d'architectes renommés, comme Paul Chemetov, Adrien Fainsilber, Pierre Riboulet, Pierre Du Besset et Dominique Lyon, pour ne citer qu'eux.
- **la mise en place d'actions culturelles diversifiées** (expositions, rencontres avec les auteurs, etc.), souvent en partenariat avec différentes autres institutions culturelles.

Dorénavant les bibliothèques municipales, qui peuvent toucher jusqu'à 40% et plus de la population communale, participent pleinement à la politique culturelle locale, dont elles constituent fréquemment le pivot.

B - Les bibliothèques départementales de prêt : une décentralisation exemplaire

La mission originelle des bibliothèques départementales de prêt consiste à desservir les communes des zones rurales (moins de 10 000 habitants a priori), en y apportant des documents. D'abord rempli grâce à des bibliobus, cet objectif est de plus en plus poursuivi par la création de points fixes de lecture, relais ou petites bibliothèques municipales. Les bibliothèques départementales de prêt jouent un rôle essentiel de formation des responsables, souvent bénévoles, dispensent aides et conseils, mettent à disposition des expositions, fédèrent des actions de développement de la lecture à l'échelon départemental. Leur rôle évolue donc globalement de service distributeur à celui de tête de réseau logistique.

Créées ex nihilo en 1945, à la différence des bibliothèques municipales, institutions remontant parfois à l'Ancien Régime, les bibliothèques centrales de prêt, dénommées départementales depuis 1992, ont été transférées aux conseils généraux par les lois de décentralisation. En 1986, l'État s'est engagé à prendre en charge la réalisation de 33 opérations d'équipement (soit un coût de 53 M€). Ce programme s'est achevé en 1999 avec l'ouverture de la bibliothèque de Mayotte.

Les bibliothèques départementales de prêt couvrent la quasi-totalité du territoire, outre-mer compris, permettant à plus de 72,5% des habitants des communes rurales d'avoir accès au livre et aux autres supports. Elles peuvent effectuer des dépôts dans les écoles, les prisons, les maisons de retraite. Nombreuses sont celles qui mettent en œuvre un plan départemental de développement de la lecture publique (près de 70 en 2003). Elles sont devenues de véritables animateurs et fédérateurs d'un réseau de lecture publique à l'échelon départemental.

En 2001, 97 bibliothèques départementales de prêt (BDP) emploient environ 2 300 personnes, possèdent plus de 23 millions d'imprimés, 1,9 million de documents sonores, 363 000 vidéogrammes. 80 BDP possèdent des cédéroms, 52 possèdent d'autres documents (diapositives, affiches cartes postales ...). Elles ont déposé plus de 17 millions de documents dans les bibliothèques des quelque 17 700 communes qu'elles desservent ; 94 sont informatisées, 91 d'entre elles ont un accès à l'Internet.

Selon la dernière enquête du département des études et de la prospective du ministère de la culture et de la communication (1997), 31% de la population déclare avoir fréquenté au cours des douze derniers mois une bibliothèque, 21 % y être inscrite. Les jeunes sont les principaux acteurs de ce succès puisque 63% des 15-19 ans et 48% des 20-24 ans ont franchi les portes d'une médiathèque. Enfin, rappelons que plus de 6,7 millions de personnes sont inscrites dans les bibliothèques publiques des collectivités territoriales.

Les aides de l'État en faveur des bibliothèques territoriales

En confirmant la compétence des communes sur les bibliothèques municipales et en transférant aux départements la compétence sur les bibliothèques départementales de prêt, les lois de décentralisation ont prévu un transfert financier de l'État vers les collectivités territoriales.

Les aides de l'État en faveur des bibliothèques territoriales sont majoritairement constituées par le concours particulier institué au sein de la dotation générale de décentralisation, mécanisme dérogatoire isolant des crédits fléchés exclusivement réservés aux bibliothèques. Actualisés chaque année, ces crédits s'élèvent à **150,8 M€ pour l'année 2003 (147,5 M€ en 2002)**.

- **Pour les bibliothèques municipales :**

La **première part** du concours particulier est destinée au financement des dépenses de fonctionnement des communes pour leur bibliothèque. **En 2002, 22,2 M€** au total ont été versés aux **1556 communes éligibles** à ce concours. **En 2003, 22,7 M€** sont disponibles.

La **deuxième part** permet d'aider de façon significative les efforts d'investissement des collectivités territoriales. Ce dispositif a contribué depuis sa création à l'essor remarquable qu'ont connu les bibliothèques depuis 1986, tant au niveau de la multiplication des bibliothèques et des surfaces, que de la modernisation des équipements. Ainsi, **8654 opérations** de construction de bibliothèques, d'équipement ou d'informatisation ont été financées **entre 1986 et 2002**.

Le taux de financement peut varier d'une région à l'autre, en fonction du nombre, de l'importance et de la qualité des projets : **il atteint en moyenne 35%**.

En 2002, les crédits de la 2^{ème} part (41,2 M€) ont permis de financer 675 opérations.

En 2003, 42,2 M€ seront consacrés à cet objectif.

La **troisième part**, instituée en 1992 et provisionnée en loi de finances à hauteur de **10 M€ par an jusqu'en 2001** inclusivement, était réservée au financement de la construction et de l'équipement des bibliothèques municipales à vocation régionale (BMVR). Dans ce cadre, limité dans le temps, **12 BMVR ont été financées à hauteur de 40 % de leur coût total**. Le programme des BMVR s'achevant, les crédits de la 3^{ème} part ont été répartis à compter de la loi de finances 2002 selon la clé réglementaire entre la 1^{ère} part (35%) et la 2^{ème} part (65%).

- **Pour les bibliothèques départementales :**

Le concours particulier départemental est destiné à financer les investissements réalisés par les départements en faveur des bibliothèques départementales de prêt et des bibliothèques de leurs réseaux situées dans les communes de moins de 10 000 habitants.

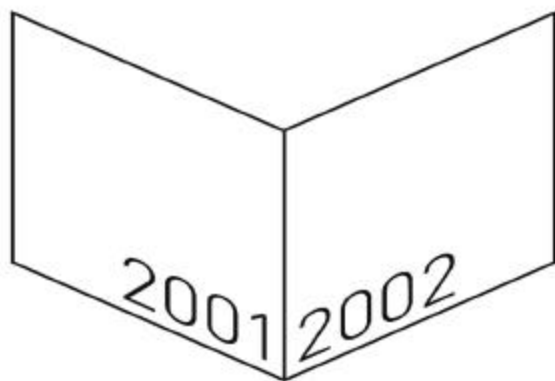
En 2002, les crédits disponibles s'élevaient à 5,9 M€, et le taux de concours à 27,99%.

En 2003, 6,1 M€ sont disponibles.

Les crédits de fonctionnement, destinés à compenser le transfert des BDP aux départements, sont versés de façon indistincte dans la dotation générale de décentralisation.

Pour 2002, le montant de ces crédits s'établissait à 77,8 M€

En 2003, 79,6 M€ ont été versés.



les **nouveaux** albums des jeunes **architectes**

Les Nouveaux albums des jeunes architectes ont pour objectif de sélectionner, tous les deux ans, des jeunes architectes de talent pour les faire connaître et leur favoriser l'accès à des commandes.

Les Nouveaux albums ont pris le relais des Albums de la jeune architecture interrompus en 1994. La sélection est désormais biennale.

Le jury de cette première promotion 2002, composé de maître d'ouvrage, d'architectes et de critiques d'architecture, a distingué 16 équipes parmi les 289 candidatures exprimées :

Avignon-Clouet / Benjamin Avignon et Saweta Clouet ; **Aldric Beckmann et Françoise N'Thépé** ; **BLOCK** / Denis Brillet, Benoît Fillon et Pascal Riffaud ; **Bureau des Mésarchitectures** / Didier Faustino et Pascal Mazoyer ; **Chartier – Corbasson** / Karine Chartier et Thomas Corbasson ; **dZO architectures** / Antoine Regnault, Arnaud Descombes, David Serero, Eléna Fernandez ; Digit-all studio / **Ammar Eloueini** ; **Djamel Klouche** (l'AUC) ; **Explorations** / Benoit le Thierry d'Ennequin et Yves Pagès ; **Hamonic + Masson** / Gaëlle Hamonic et Jean-Christophe Masson ; **Hondelatte Raphaëlle** ; **Marciano Rémy** ; **RMDM architectes** / Philippe Maillols, Eric Dolent, Alexandre de Muizon, Anthony Roubaud ; **Schurdi-Levrard Stéphane** ; **Souquet Olivier** ; **Tachon Charles-Henri**.

Conduite en collaboration avec l'ifa pour cette première session, la campagne de promotion des lauréats a donné lieu à :

- **une exposition trilingue** itinérante en France et en Europe avec tenue conjointement de débats et de rencontres. Après son inauguration par le ministre de la culture et de la communication au Rendez-vous de l'architecture en novembre 2002 au CNIT, celle-ci a été présentée à Marseille puis Grenoble, Strasbourg et actuellement Bordeaux ; elle rejoindra ensuite Lyon puis Nantes, Lille, Paris (au Palais de la Porte dorée), Nancy et la Bourgogne. L'exposition circule simultanément en Europe avec le concours de l'Association française d'action artistique (AFAA) ; actuellement en Espagne, elle sera ensuite présentée en Allemagne, en Autriche et au Danemark.
- **un hors série des éditions AMC le Moniteur architecture.**
- **un film *parole de lauréats*** produit par la huit / ministère de la culture et de la communication avec le soutien du CNC.
- **un site internet** www.nouveaux-albums.culture.fr

Un Cercle de parrainage a par ailleurs été créé. Il constitue un lieu de réflexions et d'échanges sur la production et la situation professionnelle des jeunes architectes en France.

Les cinquante parrains se sont engagés à apporter un appui aux seize équipes de jeunes architectes pour les aider à se faire connaître et à construire. L'action de chacun fera l'objet d'une charte de parrainage qui sera diffusée notamment sur le site internet des Nouveaux albums.

Présidé par Michel Delebarre, ancien ministre d'État, Député-maire de Dunkerque et Président de l'Union sociale pour l'habitat, ce Cercle associe des collectivités locales, des maîtres d'ouvrage privés et publics, des acteurs professionnels et de la diffusion de l'architecture, différents services du ministère de la culture et de la communication.

Sa prochaine réunion, qui aura lieu en juin à l'Association française d'action artistique (AFAA), donnera lieu à un premier bilan des initiatives engagées.

C'est à l'occasion de l'installation officielle de ce Cercle en décembre dernier que Jean-Jacques Aillagon avait annoncé sa volonté de **lancer un appel à idées pour de nouvelles médiathèques de proximité** auprès des lauréats 2002 des Nouveaux albums et d'en présenter les résultats dès cette année au Salon du livre.

L'appel à candidatures pour la session 2003-2004 des Nouveaux albums des jeunes architectes sera lancé en mai prochain.